

Les personnels du collège Jean Lolive de Pantin
réunis avec les sections CGT, SNES-FSU, SNFOLC. Le 24 avril 2020.

L'annonce d'un « déconfinement » et de la réouverture des établissements scolaires dont notre collège, pour le 11 mai, constitue une mise en danger des élèves, des personnels et de leurs familles, alors que nous savons que l'épidémie est loin d'être terminée et que notre département fait partie de ceux les plus touchés.

Pour l'Ordre des médecins ce choix est « un manque absolu de logique », susceptible de « réintroduire le virus », ajoutant « ...qu'il est très difficile en milieu scolaire de faire respecter les gestes barrières ». Pour l'OMS, il faut un dépistage systématique pour sortir de la crise sanitaire.

L'annonce présidentielle d'un « dépistage massif » ... uniquement pour ceux qui présentent des symptômes est une absurdité puisque la plupart de nos élèves sont asymptomatiques. Elle ne sert qu'à masquer l'absence de tests et de moyens de protection de la population pour endiguer l'épidémie.

Force est de constater que ni le ministère ni la DSDEN n'ont répondu aux avis du CHSCTM et DU CHSCTD 93 demandant « un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise ».

Cette reprise nous condamne et condamne nos élèves à être en contact avec des personnes pouvant être contagieuses.

Nous avons déjà signalé à de nombreuses reprises l'exigüité de nos salles de classe, le nombre insuffisant de toilettes, les bousculades dans la rampe d'accès aux étages pendant les interours, le manque de surveillants, déjà criant en temps normal. etc. Comment respecter les distances dans ces conditions ? Comment respecter et faire respecter les gestes barrières à la cantine ? Pendant les récréations ?

Nous exigeons donc , en préalable à toute reprise, outre les dépistages systématiques par tests sérologiques des élèves et des personnels, la fourniture de plusieurs masques par jour et par personne (type FFP2, seuls reconnus par le code du travail, valables pour une durée de 4 heures) et la fourniture de gel hydroalcoolique.

C'est l'obligation de l'employeur de nous protéger.

Sans cela, nous le disons fermement nous ne viendrons pas dans l'établissement. Nous refusons de nous mettre en danger et de mettre en danger nos élèves et les familles!

Nous lançons une procédure d'alerte (prévue par l'article 5-7, faisant référence à l'article 5-5, du décret 82-453 modifié) : en l'absence de réponse de l'employeur aux avis du CHSCTD, nous avons des motifs raisonnables de penser que les personnels et nos élèves courent un danger grave et imminent de contamination menaçant leur santé et leur vie en cas de reprise le 11 mai.

Nous nous réservons donc la possibilité d'exercer notre droit de retrait ou notre droit de grève à partir du 11 mai si les conditions de santé et de sécurité n'étaient pas réunies. En attendant, pour nos élèves, nous continuerons le « télétravail » pour ceux qui le peuvent.

Nous sommes conscients que le confinement et le « télétravail » aggravent les inégalités sociales, le stress dans les familles, les difficultés quotidiennes et nous sommes soucieux de reprendre notre travail d'enseignants dans des conditions normales, devant nos classes.

MAIS qu'on ne vienne pas nous culpabiliser sur la « continuité pédagogique » ou « l'intérêt des élèves » : cette pseudo reprise n'est qu'un alibi visant à nous transformer en garderie pour des intérêts économiques n'ayant rien à voir avec la protection sanitaire de la population !

De plus, nous constatons que pendant l'épidémie, pendant que les services publics sont en danger que les hôpitaux explosent et que des gens meurent, le ministre continue d'organiser les suppressions d'heures et de postes !

Nous n'oublions pas nos revendications concernant l'insuffisance de notre DHG :

- « - Maintien du Chinois : 8 heures.*
- Maintien du Grec : 1heure.*
- Pas de co-intervention, ni en Français ni en Maths.*
- BMP 16 heures en Français.*
- BMP 15 heures en histoire.*
- BMP 12 heures en maths.*
- BMP 5 heures en EPS.*
- BMP 12 ou 13 heures en Anglais (en plus de la création de poste demandée).*
- Création d'un poste d'Espagnol demandée.*
- BMP 6 heures en arts plastiques.*
- Nous condamnons la suppression de 2 heures en ULIS dans les collèges, conduisant à une augmentation de l'intégration alors que les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des classes banales. »*

Rétablir les heures supprimées les années précédentes, alléger les effectifs etc : voilà ce qui permettra de rattrapper les retards !

Adopté à l'unanimité des 20 présents moins 3 abstentions.